

Délibération n°B2018-02

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 février 2018

objet : autorisation donnée au Président pour la signature d'un avenant au marché public relatif à la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques sur le territoire du Département de l'Eure

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président ;

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la signature d'un avenant au marché public relatif à la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques sur le territoire du Département de l'Eure conclue avec le groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Sobeca (mandataire) et Team Réseaux et notifié le 21 octobre 2016 afin de confier au titulaire dudit marché la fourniture et la pose des armoires de sous-répartition optique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant dans les termes et conditions précisées en annexe de la présente délibération.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- Nombre de voix pour : 5
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 9 février 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

